



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 7 décembre 2018, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête

Anik Bois

Odette Hébert

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2018.

1.4 Représentation de la Municipalité de Lac-Simon à la table des maires de la MRC de Papineau.

1.5 Demande de subvention - Emploi d'été Canada 2019.

1.6 Renouvellement de l'adhésion de Tourisme Outaouais 2019.

1.7 Demande du Club Auto Sport Défi inc. pour la tenue du rallye d'hiver prévu les 5 et 6 janvier; reconduction pour les années 2020 et 2021.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Offre pour des services professionnels en architecture - Pierre J. Tabet.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre et des salaires pour la période du 21 octobre au 24 novembre 2018.

4.2 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 et du programme triennal d'investissements - 14 décembre 2018.

4.3 Dépenses reliées au projet d'inventaire des bandes riveraines - Asisto.

4.4 Travaux de laboratoire - projet de réfection du chemin du Haut-des-Côtes.

4.5 Services d'ingénierie de la MRC de Papineau - projet du Haut-des-Côtes.

4.6 Bilan des investissements - chemin du Haut-des-Côtes et autorisation de dépenses.

4.7 Financement du règlement d'emprunt 496-2018 - Appel d'offres et résultat.

4.8 Création d'une réserve relative aux travaux de chemins.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Souper de reconnaissance des pompiers - 14 décembre.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Présentation du programme AIRRL - chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin.



No de résolution
ou annotation

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Précisions relatives à la demande d'aide financière au Fonds Vert – engagement financier de la Municipalité sur une période de 2 ans.

8.2 Mandat à la firme N. Sigouin Infra-conseils inc. – résolution 261-10-2018.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Activités de Noël et arbre de Noël le 22 décembre 2018.

10.2 Location d'une roulotte pour la patinoire.

10.3 Don à la troupe musicale « Les Gais Lurons ».

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Compte rendu de la réunion du comité MADA du 21 novembre 2018.

12. DIVERS

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 Ouverture de la séance

294-12-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour

295-12-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

296-12-2018
Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 2 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2018 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 2 novembre 2018 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Représentation de la Municipalité de Lac-Simon - MRC de Papineau

297-12-2018

Représentation de la Municipalité de Lac-Simon à la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT QUE, suivant les règles applicables à la MRC de Papineau, la majorité des activités sont financées par les municipalités en se basant sur la richesse foncière uniformisée imposable;

CONSIDÉRANT QUE cette richesse foncière uniformisée imposable provient des immeubles inscrits au rôle, peu importe que les propriétaires soient des résidents permanents ou des saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC de Papineau, le décret précise les modalités quant au nombre de voix accordé aux maires et que celui-ci tient compte uniquement de la population domiciliée;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums, contrairement aux pratiques de notre MRC, reconnaît le droit de tous les propriétaires de s'exprimer lors d'une élection générale ou partielle, ainsi que lorsqu'il est question d'un emprunt ou de certaines modifications aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souligne qu'il est injuste de ne pas reconnaître à la Municipalité de Lac-Simon le droit de s'exprimer équitablement à la table des maires en tenant compte de tous les propriétaires qui contribuent au budget de la MRC de Papineau;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil endosse les représentations faites par le maire pour donner une voix à tous les propriétaires de la Municipalité de Lac-Simon qu'il représente à la table de la MRC de Papineau;

QUE cette revendication soit prise en considération sans délai afin de permettre une représentation juste et équitable de tous les contribuables des municipalités, et spécialement de ceux de la Municipalité de Lac-Simon qui sont pénalisés par un décret qui ne tient nullement compte de l'apport financier au budget de la MRC de Papineau, sans aucune distinction quant au caractère permanent ou saisonnier.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Demande de subvention - Emploi d'été Canada 2019

298-12-2018

Demande de subvention – Emploi d'été Canada 2019

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada 2019 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante pour les étudiants;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2019;



No de résolution
ou annotation

QUE cette demande soit pour trois postes, dont un sauveteur à la plage municipale, un journalier au Service des travaux publics, ainsi qu'un adjoint à l'inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Renouvellement de l'adhésion de Tourisme Outaouais 2019

299-12-2018

Renouvellement de l'adhésion de Tourisme Outaouais 2019

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais est un partenaire important pour la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à Tourisme Outaouais en versant sa cotisation de 295. \$, plus les taxes, et que cette dépense soit appliquée au budget de l'année 2019, au poste 02-19000 494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Demande du Club Auto Sport Défi inc. - rallye d'hiver

300-12-2018

Rallye d'hiver – Club Auto Sport Défi inc. – 2019-2021

CONSIDÉRANT QUE le Club Auto Sport Défi inc. Organisme un rallye d'hiver sur les terrains de l'entreprise Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est bien organisée et structurée par des personnes professionnelles, et qu'elle offre une visibilité appréciable de la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la tenue de l'activité hivernale organisée par le Club Auto Sport Défi inc., pour les saisons 2019, 2020 et 2021, au début du mois de février, et ce, sur les terrains de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

QUE cette autorisation est sans frais, étant entendu que le Club Auto Sport Défi inc. a obtenu les autorisations nécessaires pour tenir l'évènement à cet endroit.

ADOPTÉE à l'unanimité

2 DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de novembre ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de novembre a été déposée et le maire invite la directrice générale à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3 Mandat pour des services professionnels en architecture – Pierre J. Tabet

301-12-2018

Mandat pour des services professionnels en architecture – Pierre J. Tabet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déposé une offre conditionnelle pour l'acquisition du bâtiment au 544 chemin du Tour-du-Lac;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour l'éclairer en vue de prendre une décision définitive, il y a lieu de faire faire une évaluation complète des coûts associés au réaménagement complet du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre J. Tabet a déposé une offre datée du 6 décembre proposant d'assurer la gestion de l'ensemble du projet, y incluant la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de monsieur Pierre J. Tabet, datée du 6 décembre 2018, et ce, pour des services professionnels en architecture qui se chiffrent à 8 % du coût total des travaux pour le réaménagement complet du bâtiment au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QU'il est entendu que le paiement de ces honoraires sera payable suivant l'avancement des étapes du projet, la construction étant conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

302-12-2018

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre et des salaires pour la période du 21 octobre au 24 novembre 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- liste des chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de 120 373.35 \$ et portant les numéros 15541 à 15615;
- liste des prélèvements totalisant la somme de 249 534.95 \$;
- liste des salaires des employés pour la période du 21 octobre au 24 novembre 2018, pour un montant total de 93 184.73 \$;
- liste des salaires des élus du mois de novembre 2018 pour un montant total de 7 822.08 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Claire Blais, directrice générale



No de résolution
ou annotation

4.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2018 pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, informe les citoyens qu'une séance extraordinaire aura lieu le 14 décembre prochain, à 20 heures, à la salle du conseil, pour l'adoption du budget 2019 et le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021.

4.3 Dépenses reliées à l'inventaire des bandes riveraines – Asisto

303-12-2018
Dépenses reliées à l'inventaire des bandes riveraines – Asisto

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé, par la résolution, les dépenses liées à l'inventaire de 500 bandes riveraines par la firme d'ingénierie Asisto;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution indique que ce montant sera financé par l'excédent de fonctionnement non affecté, alors que le budget de l'année en cours à des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil modifie la résolution 174-06-2018 pour y lire que cette dépense sera appliquée au poste 02-61000 416.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Travaux de laboratoire pour le projet de réfection du chemin du Haut-des-Côtes

304-12-2018
Travaux de laboratoire ABS – Projet du Haut-des-Côtes

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage et de traitement de surface nécessitent un suivi par un laboratoire accrédité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau prépare le devis relatif à ce mandat et que c'est la firme ABS qui a déposé la meilleure offre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation de l'ingénieure de la MRC de Papineau et autorise le paiement de la somme de 8 617,38 \$ à la compagnie ABS pour les travaux de laboratoire liés aux travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5 Frais d'ingénierie de la MRC de Papineau - travaux pour le projet du Haut-des-Côtes

305-12-2018
Frais d'ingénierie de la MRC de Papineau – travaux pour le projet du Haut-des-Côtes

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau a préparé le devis pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes et que les ingénieurs ont effectué la surveillance sur le chantier;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entente avec la MRC de Papineau, les heures consacrées à ces services sont facturées au taux horaire approuvé par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 5 212,50 \$ pour la surveillance du chantier de construction sur le chemin du Haut-des-Côtes, par le service d'ingénierie de la MRC de Papineau;

QUE cette dépense s'applique au programme d'investissement pour les travaux de chemins, au poste 23 04000 412.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.6 Bilan des investissements – chemin du Haut-des-Côtes et autorisation de dépenses

306-12-2018

Bilan des investissements – chemin du Haut-des-Côtes et dépenses

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 146-05-2018, le Conseil a autorisé les dépenses estimées au règlement d'emprunt 496-2018 en ce qui concerne celles mentionnées à l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont excédé de façon importante l'estimation initiale, tenant compte de la composition de l'assiette du chemin qui a nécessité l'enlèvement de plusieurs tonnes de roches;

CONSIDÉRANT QUE cette situation s'est traduite par des frais de location supérieurs à l'estimation de l'annexe B, ainsi que ceux liés au gravier nécessaire pour remplir les cavités laissées par l'enlèvement de ces roches;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance du bilan des investissements effectués sur la portion du chemin du Haut-des-Côtes qui a fait l'objet de travaux;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve rétroactivement les dépenses engagées pour les travaux préparatoires du chemin du Haut-des-Côtes et autorise que les montants excédentaires soient appliqués au poste 23-04000 522, étant entendu que tout montant excédent le règlement d'emprunt 496-2018 sera financé par la taxe à l'investissement appliquée pour financer les travaux de chemins.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.7 Financement du règlement d'emprunt 496-2018 – appel d'offres et résultat

307-12-2018

Financement du règlement 496-2018 – chemin du Haut-des-Côtes et dépenses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal \ », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2018, au montant de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|-----------------|-----------------------|------|
| 42 200 \$ | 2,65000 % | 2019 |
| 43 800 \$ | 2,80000 % | 2020 |
| 45 400 \$ | 3,00000 % | 2021 |
| 47 100 \$ | 3,15000 % | 2022 |
| 321 500 \$ | 3,20000 % | 2023 |
| Prix : 98,53800 | Coût réel : 3,53910 % | |



No de résolution
ou annotation

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------------|-----------------------|------|
| 42 200 \$ | 3,64000 % | 2019 |
| 43 800 \$ | 3,64000 % | 2020 |
| 45 400 \$ | 3,64000 % | 2021 |
| 47 100 \$ | 3,64000 % | 2022 |
| 321 500 \$ | 3,64000 % | 2023 |
| Prix : 100,00000 | Coût réel : 3,64000 % | |

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

| | | |
|------------------|-----------------------|------|
| 42 200 \$ | 3,91000 % | 2019 |
| 43 800 \$ | 3,91000 % | 2020 |
| 45 400 \$ | 3,91000 % | 2021 |
| 47 100 \$ | 3,91000 % | 2022 |
| 321 500 \$ | 3,91000 % | 2023 |
| Prix : 100,00000 | Coût réel : 3,91000 % | |

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Simon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2018 au montant de 500 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 496-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,53800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.8 Création d'une réserve relative aux travaux de chemins

308-12-2018

Création d'une réserve relative aux travaux de chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité impose une taxe à l'investissement pour les travaux de chemins;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la température ou les circonstances font en sorte que les sommes perçues ne peuvent être entièrement investies pour des travaux d'investissement dans les chemins locaux, celles-ci doivent être réservées;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE les sommes perçues en vertu de l'imposition de la taxe à l'investissement pour les chemins soient investies exclusivement à cette fin et que, à défaut de pouvoir les réaliser tous les travaux durant l'année en cours, les sommes non dépensées doivent être versées dans une réserve.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de novembre.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Souper de reconnaissance des pompiers le 14 décembre 2018

Monsieur David mentionne que le Conseil se joindra à la brigade de pompiers pour un souper de reconnaissance prévu le 14 décembre prochain; il s'agit de prendre un moment pour les remercier en fin d'année.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Présentation du programme AIRRL.

309-12-2018

Présentation du programme AIRRL – chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Précisions relatives à la demande d'aide financière au Fonds Vert – engagement financier de la Municipalité sur une période de deux ans

310-12-2018

Précisions relatives à la demande d'aide financière au Fonds Vert – engagement financier de la Municipalité sur une période de deux ans

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé, par la résolution numéro 261-10-2018, la présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme exigent que la Municipalité s'engage, dans le cas où le projet serait accepté, de réaliser les travaux sur une période de 2 ans et qu'elle investisse sa part;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle s'engage à réaliser les travaux estimés à 163 720. \$ sur une période de 2 ans, advenant le financement de son projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Mandat à la firme N. Sigouin Infra-conseils inc.

311-12-2018

Mandat à la firme N. Sigouin Infra-conseils inc.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 261-10-2018, le Conseil a autorisé la présentation d'un projet au Fonds Vert et que ce projet nécessitait une expertise pointue;

CONSIDÉRANT QUE la firme N. Sigouin Infra-Conseils inc. a présenté une offre de service pour la présentation d'une demande conforme aux objectifs du programme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation de la directrice générale quant au mandat confié à la firme N. Sigouin Infra-conseils inc., datée du 6 novembre 2018, et autorise le paiement des honoraires de 5 835. \$, plus les taxes;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-61000 412.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Activités de Noël et arbre de Noël le 22 décembre 2018

Madame Anik Bois explique aux citoyens présents le déroulement de l'activité de Noël pour la journée du samedi 22 décembre 2018 au terrain situé à côté de la caserne des pompiers, sur le chemin du Parc.

La programmation des activités de la journée sera affichée sur le site internet et de la publicité sera préparée et circulera sur le territoire.

10.2 Location d'une roulotte pour la patinoire

312-12-2018

Location d'une roulotte pour la patinoire

CONSIDÉRANT les offres déposées pour la location d'une roulotte;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de « Location d'équipement Battlefield QM), pour une location d'une roulotte de 8' x 16', pour une période de 4 mois, au coût de 1 979,60 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3 Don à la troupe musicale « Les Gais Lurons »

313-12-2018

Don à la troupe musicale « Les Gais Lurons »

CONSIDÉRANT la demande reçue de la troupe musicale « Les Gais Lurons » pour une aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 200 \$ à la troupe musicale « Les Gais Lurons » et que le chèque soit émis au Club Chénéd'Or Fadoq;

ET QUE cette dépense soit appliquée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Compte rendu de la réunion du comité MADA du 21 novembre 2018

Madame Chantal Crête donne un compte rendu de la rencontre du comité MADA du 21 novembre 2018.

12. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

314-12-2018


Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et sec-très.



No de résolution
ou annotation

